



Comment contester un décompte abusif du dépôt de garantie ?

Par **Dujul**, le **07/09/2010** à **12:00**

Bonjour,
(question précise n° 3 liée à mon litige avec Foncia)
Dans le décompte démentiel des retenues sur mon dépôt de garantie, on me retient 150 euros pour le remplacement complet du lavabos de la salle de bain... pour petit un éclat sur le rebord extérieur, et une fissure contigüe à l'éclat.
Je n'avais pas fait attention (grave erreur) lors de la rédaction du constat de l'état des lieux de sortie.
L'expert a coché : M.E. (alors qu'impeccable en dehors de l'éclat) et noté "éclat + fissure sur rebord" (EDL d'entrée : B.E.)
Seulement, il n'a pas noté que c'était une "toute petite" fissure (encore que s'il a précisé sur rebord, par définition, c'est une petite fissure)
J'aurais dû prendre des clichés de tout. J'avais emporté un appareil, mais sévèrement grippé, et surtout trop confiant (après plusieurs jours de nettoyage et réparations diverses), je n'ai pris que de rares photos, et pas du lavabo.
Connaissant les pratiques de l'agence je sais d'avance qu'ils vont jouer là-dessus. (j'ai déjà eu affaire à eux, un an pour obtenir le remboursement d'un loyer prélevé deux fois)
Comment présenter les choses au mieux pour avoir gain de cause ?
Déjà, "150 euros pour un éclat et une fissure au rebord", est-ce "clairement" un abus, simplement au regard de ce qui est inscrit sur l'état des lieux ? A quel texte puis-je me référer ?
En sachant que j'ai prévu d'envoyer copie de tout mon courrier (une longue suite d'abus cette fois-ci clairement prouvés) au service Qualité de Foncia, à la présidence, à la FNAIM, et à diverses associations de consommateurs, qu'est-ce que ces agences de margoulines craignent le plus ? Mauvaise pub ? Le tribunal (je suis prêt à aller jusqu'au bout) ?
Merci à tous ceux qui m'aideront dans mes démarches.